AT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON: BAVANS

COMMUNE: BAVANS (25550)

N° INSEE: 25048

N°11/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tampon Sous-préfecture

L'an deux mil dix huit le douze avril à vingt heures,

RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.

Étaient représentés: MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame

<u>Étaient présents</u>: TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal,

BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine,

PLANCON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre,

SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne,

Agnès TRAVERSIER, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS:

12/04/2018

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2018

DATE D'AFFICHAGE :

En exercice: 27 Présents: 18 Votants: 25

Ayant donné procuration: 7

Absent excusé : 0 Absents : 2 Exclus : 0

OBJET:

Vote Compte de gestion 2017 Budget annexe "Bâtiments locatifs"

MORASCHETTI Élisabeth.

Procurations données:

MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à DURY Bernard,
LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline,
SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian,
DELMARRE Véronique a donné procuration à ATAR Nathalie,
GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline,
MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie,
MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.

Absents: MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.

RÉSULTAT DU VOTE:

- Pour: 19 - Contre: 0

- Abstentions: 6

Madame NOIROT Catherine est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31, Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2017,

Considérant la concordance du Compte de Gestion du budget annexe "Bâtiments locatifs" retraçant l'exécution budgétaire et la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale, avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par **Madame Agnès TRAVERSIER** – Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017, concernant le budget annexe « Bâtiments locatifs », dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2017 :

19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré à Bavans, le 12/04/2018 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 1204,2018
Publiée le 1204,2018
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire